

## ETUDES *Comment relancer la conduite*

### *pattes de velours*

La conduite économique ou conduite rationnelle n'est pas un sujet nouveau dans le monde des transporteurs. Il y a près de 20 ans de nombreux transporteurs mettaient en place au sein de leurs entreprises, et en partenariat avec l'ADEME, des programmes d'économie d'énergie s'appuyant sur la formation du personnel et la mise en place de matériels de mesure et de suivi, ainsi que d'équipements permettant de diminuer les consommations de carburant.

Si les moteurs ont évolué techniquement et environnementalement -en application de normes européennes- des gains sont tout à fait possibles sur le poste carburant, qui représente environ 30% du prix de revient du véhicule. C'est pourquoi plusieurs organismes de formation n'ont jamais cessé de proposer, ou relancent des programmes de formation sur ce thème.

Les modules de formation sont constitués de deux parties : une théorique et une pratique (sur parcours avec véhicule instrumenté) qui s'échelonnent sur 1 à 3 jours en groupes restreints.

Le thème est systématiquement abordé en formations FIMO et FCOS, voire en CFP.

*Il y a près de 20 ans de nombreux transporteurs mettaient en place des programmes d'économie d'énergie*

#### ETUDES :

• *Comment relancer la conduite «pattes de velours»* ..... 1

#### ACTUALITES :

• *L'Avenir de la plate-forme aérienne régionale.* ..... 2-3

#### REGLEMENTATION:

• *Nouveau document transport*.....3

#### VIE DES ENTREPRISES:

• *Le bilan 2002 de la Commission des sanctions administratives*..... 4

**En se formant, le conducteur apprend à :**

- ménager son matériel et donc à en prolonger la durée de vie
- moins se fatiguer et donc contribuer à l'amélioration de la sécurité routière
- économiser une quantité importante de carburant et donc réduire les émissions polluantes (oxydes d'azote, particules, ...) mais également les émissions de dioxyde de carbone

**Former ses salariés à cette pratique est un moyen pour les chefs d'entreprises de maîtriser significativement leur budget énergie.**

#### **Coordonnées des centres de formation proposant des modules conduite économique ou rationnelle**

##### **CENTRE AGREE FIMO-FCOS**

AFT FORMATION Continue

72 rue Edmond Rostand BP 4 - 31921 Toulouse cédex

CFPR

route de Navés - 81100 Castres

ECF MONTAUBAN

640 route d'Albefeulle Lagarde - 82000 Montauban

ECF Sacareau

87 rue Adolphe Coll - 31300 Toulouse

GIE Fauvel formation EDS

17 chemin des Pierres - 31150 Bruguères

PROMOTRANS

111 Avenue de Lespinet - 31400 Toulouse

##### **autre organisme**

Energie PLMaîtrisé

Monbrun - BP 41 - 32600 L'Isle Jourdain

**L'avenir de l'aéroport de Blagnac constitue un sujet de premier plan pour l'agglomération toulousaine et la région Midi Pyrénées, que ce soit pour les utilisateurs, pour les emplois directs et induits, pour les riverains actuels.**

L'importance du sujet a conduit l'Etat et les principales collectivités : Conseil Régional, Conseil général, et Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse, à engager un programme d'études d'un montant de 760 000 euros ( 5 MF), financé dans le cadre du contrat de plan Etat-Région.

La convention d'application en date du 07 février 2001 prévoit d'une part, des modalités d'application, au travers d'un comité de coordination co-présidé par le Préfet de Région et par le Président du Conseil Régional Midi -Pyrénées, auquel est associé le Président du Conseil Général et le président de la Communauté d'Agglomération du Grand toulouse , ainsi que d'un Comité de suivi.

Elle précise par ailleurs la participation financière des quatre partenaires:

ETAT ( 40% ) CONSEIL REGIONAL ( 40%) CONSEIL GENERAL ( 10%) COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND TOULOUSE ( 10%)

La chambre de Commerce et d'Industrie a par ailleurs été entendue tout au long du processus.

Ces études sont destinées à éclairer les débats locaux bien en amont de toute procédure officielle de concertation ou de débat public. Elles ont été présentées aux élus, aux professionnels et aux associations lors de trois réunions qui se sont tenues au centre des conférences de Météo-France entre le 13 et le 15 janvier 2003.

### • Faire face à une situation probable et prévisible

Le trafic passagers et fret de l'aéroport Toulouse-Blagnac **serait doublé d'ici 15 ans**

En 2010, le nombre de mouvements totaux seraient de 140 000

En 2015, si aucune autre solution n'est mise en oeuvre, les trafics prévus dans les divers scénarii pourraient être compris entre 140 000 et 170 000 mouvements

Les volumes de ces trafics induiraient des niveaux importants de nuisances sonores, ce qui amène à rechercher dès aujourd'hui des solutions de substitution.

### • Envisager des solutions

**1. Maintenir Blagnac et intégrer l'arrivée du TGV à Toulouse**

**2. Le développement de l'aérodrome de Muret- Lherm**

**3. Complémentarité entre l'aéroport de Toulouse-Blagnac et les autres plates-formes aéroportuaires régionales**

**4. La création d'un aéroport du Grand Sud Ouest proche d'Agen pour remplacer ceux de Bordeaux et Toulouse**

**5. Une nouvelle plate-forme aéroportuaire en région toulousaine**

FER / AVION + FER			
2000	2015 référence	variante 1	variante 2
<b>33%</b>	<b>30%</b>	<b>33%</b>	<b>54%</b>
41 vols 9 trains directs	55 vols 11 trains directs	51 vols 16 trains	45 vols 25 trains directs

Du fait de l'augmentation de la population, et des liaisons vers les autres destinations européennes, l'impact du TGV sur le nombre de mouvements d'avions devrait rester limité.

Les différents scénarii étudiés sont très pénalisants en termes de nuisances sonores car ils cumulent les effets des deux plates-formes majeures en zones urbanisées ( Blagnac et Muret)

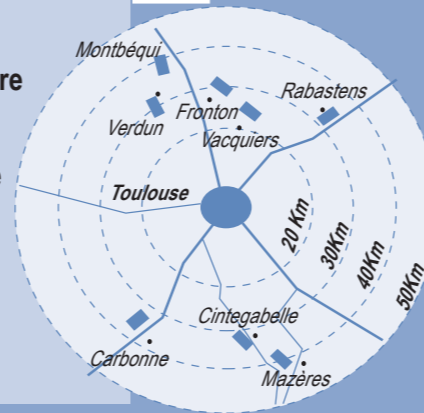
Au plus, 19 000 mouvements commerciaux et non commerciaux pourraient être transférés sur les autres aéroports régionaux.

- activités fret ( avions cargos) et activités charters sur Cahors, Pamiers ou Tarbes
- trafic affaires et aéroclub sur Muret-Lherm

L'étude met en évidence qu'une partie des activités susceptibles d'être délocalisées ( fret, charter et services induits ) risque de ne pas se reporter sur ces aéroports secondaires et pourrait donc quitter la région Midi-Pyrénées.

**UN CONSTAT:** une clientèle très concentrée autour de chacun des 2 aéroports actuels de Bordeaux et de Toulouse. Un nouvel aéroport situé entre Bordeaux et Toulouse ne capterait qu'une partie du trafic de ces deux aéroports.

Après analyse de ces 8 sites, seuls 4 sites peuvent être considérés comme les plus aptes à accueillir un nouvel aéroport : Vacquiers, Fronton, Montbéqui et Mazères.



## ATTESTATION de CONDUCTEUR RESSORTISSANT d'un ETAT TIERS

Instaurée par le règlement CE n°484/2002 du Parlement européen et du Conseil, l'attestation de conducteur a pour objet de certifier qu'un conducteur ressortissant d'un état tiers à l'Union européenne est employé légalement par une entreprise de transport public routier de marchandises établie dans un état membre de cette Union.

L'entrée en vigueur de ce règlement est fixée au **19 mars 2003**, date à laquelle un véhicule couvert par une licence communautaire pour effectuer des **transports internationaux** ou de **cabotage** et dont le **conducteur est ressortissant d'un pays tiers**, devra être muni d'une **attestation de conducteur** devant être présentée à toute réquisition des agents de l'état chargés du contrôle sur route.

La demande d'obtention de ce document est faite à l'aide du formulaire CERFA n°12.168 auprès de la DRE Division Transports - téléchargeable sur le site internet de la DRE\*.

### • Important:

il est à noter que les dispositions franco françaises ( décret du 30 août 1999, art.12, d) sur l'attestation d'emploi des salariés cessent de s'appliquer à ce jour.

contacts: henri.bruno@equipement.gouv.fr  
tél: 05.61.58.54.08 Fax: 05.61.58.55.48

Retrouver l'actualité de votre ORT sur:

[www.ort-midi-pyrenees.com](http://www.ort-midi-pyrenees.com)

- les dates des manifestations
- les statistiques régionales
- les cartes des infrastructures

\* Et la rubrique professionnels transport routier de la DRE sur: [www.midi-pyrenees.equipement.gouv.fr](http://www.midi-pyrenees.equipement.gouv.fr)

## administratives

**En 2002, la commission s'est réunie à quatre reprises étudiant le cas de 22 entreprises**

**Cette commission est chargée de proposer au Préfet de région des sanctions de radiation, dès lors que les entreprises ne répondent plus aux conditions d'exercice et des sanctions de retrait de titres de transport ou même d'immobilisation de véhicules lorsqu'il a été constaté des infractions graves et répétées à la législation.**

En 2002, cette commission s'est réunie à quatre reprises étudiant le cas de 22 entreprises. Pour sept d'entre elles, l'administration reprochait un comportement infractionniste répété : nombreuses infractions à la réglementation sociale européenne ou au code du travail, au code de la route allant parfois jusqu'au délit.

Les dix autres dossiers examinés concernaient des entreprises ne répondant pas aux conditions réglementaires relatives à la capacité financière et quatre dossiers des entreprises ne répondant pas à la capacité professionnelle.

Les sanctions prononcées sont, pour les entreprises infractionnistes, des retraits de titres de transports pendant des durées qui s'échelonnent de 3 mois à 1 an. En outre, lorsque la réitération d'un délit est constatée, l'immobilisation de véhicules peut-être prononcée. En 2002, trois procédures d'immobilisation ont été conduites portant sur un véhicule ou la totalité du parc. Pour les cas de défaut de capacité financière ou professionnelle, la sanction est la radiation.

## Capacité financière non remplie

VIDAL (31) : Radiation  
 Castres Transports SARL (46) : Radiation  
 Rey et Fils Transports SARL (32) : Radiation  
 Transports Montesquieu SARL (09) : Radiation  
 Transports Pujol SARL (09) : Mise en observation  
 Transports Armangaud (81) : Délai pour régulariser  
 Transports Vêdrune (46) : Délai 3 mois pour régulariser  
 Transports Aumeras SARL (81) : Délai 3 mois pour régulariser.  
 Trans Inter Régions (31) : Attente bilan  
 Transports Loupsans Coassin (32) : Régularisation effectuée

## Défaut de capacité professionnelle

SA EDA Sud-Ouest (81) : Radiation  
 SARL TBMP (09) : Radiation.  
 SNLT SARL (31) : Délai pour régulariser  
 Bex Matériel SAS (32) : Délai pour régulariser  
 Logistic Services SA (31) : Entreprise rachetée qui ne relève plus de la région Midi-pyrénées ;

## Entreprises au comportement infractionniste

**Société Occitane de Transport (31) :**

9 délits relevés dont 3 refus de laisser opérer les contrôles et 6 usages irréguliers de l'appareil de contrôle, 15 contraventions de 5<sup>ème</sup> classe – 63 contraventions de 4<sup>ème</sup> classe)

**Retrait 12 mois de 39 copies conformes ; l'entreprise a depuis été radiée du registre transports de marchandises à sa demande (mais maintien inscription commissionnaire)**

**Manutention Services Livraison (82)**

2 délits relevés : 1 délit de fourniture de faux renseignements lors de l'enquête en vue de l'inscription au registre ou de la délivrance de titre de transport routier, 1 délit de recours aux services d'une personne exerçant un travail dissimulé

**Radiation**

**International Transport et Logistique (31)**

4 délits relevés pour : 1 délit d'entrave au fonctionnement de l'institution des délégués du personnel, 1 délit de travail dissimulé par dissimulation d'heures ; 2 délits de travail dissimulé par dissimulation de salariés ; 40 infractions au code du travail

**Immobilisation de l'ensemble du parc pour 3 mois**

**Transports Boyer SARL (09)**

1 délit relevé pour obstacle à l'accomplissement des devoirs d'un inspecteur du travail, 59 infractions au code du travail et à la réglementation sociale européenne

**Retrait tous les titres pendant 6 mois**

**Transports Villeneuve TP SARL (09)**

1 délit relevé pour obstacle à l'accomplissement des devoirs d'un inspecteur du travail

**Retrait tous les titres pendant 6 mois**

**Trans Occitanie Services (31)**

délits relevés pour : 1 recours au service d'une personne exerçant un travail dissimulé, 1 fourniture illégale de main d'œuvre à but lucratif, 1 prêt de main d'œuvre à but lucratif hors du cadre légal du travail temporaire, 1 délit de recours aux services d'une personne exerçant un travail dissimulé, 134 infractions au code du travail et à la réglementation sociale européenne)

**Retrait de la licence de transport intérieur et 6 copies conformes de la licence communautaire 6 mois et immobilisation pendant 3 mois d'un véhicule de moins de 3.5 tonnes**

**Gomez Pierre et Fils Transports (09)**

6 délits relevés pour : 1 délit de fourniture de faux renseignements, 3 délits d'emploi irrégulier du dispositif destiné au contrôle des conditions de travail – décalage d'horloge, 1 délit d'obstacle au contrôle des conditions de travail, 1 délit de travail dissimulé par dissimulation d'emploi de salarié ; 91 contraventions de 4<sup>ème</sup> classe, 94 contraventions de 5<sup>ème</sup> classe

**Retrait 3 mois 1 copie conforme de la licence communautaire et immobilisation pendant trois mois d'un véhicule de plus de 3.5 tonnes**

*L'ORT est une association loi 1901 rassemblant les partenaires du transport en Midi-Pyrénées : organisations professionnelles, chambres consulaires, Direction Régionale de l'Équipement et autres administrations, Conseil régional, autorités organisatrices des transports.*

**L'animation et le secrétariat de l'Observatoire Régional des Transports Midi-Pyrénées sont assurés par la DRE, division transport : Cité administrative, bld A. Duportal, 31074 Toulouse**

Tél: 05.61.58.54.11 - Fax:05.61.23.99.21



**Directeur de la publication :** Jean Bertin  
**Rédactrice en chef :** Renée Faraut  
**Conception :** DRE Joëlle Nivet  
**Impression :** Lecha  
**Dépôt légal :** Mai 2003  
**ISSN :** 1625 - 6034